

ARBS - CONSIGNES A SUIVRE

TROIS POINTS D'ATTENTION !

- 1° Toutes les inscriptions ARBS se font par Internet (voir le flyer joint).
- 2° Une fois que vous avez sélectionné le niveau de votre enfant (CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2), vous devez passer à l'étape suivante **sans cocher d'option**.
- 3° Si vous n'êtes pas en règle de cotisation avant le 24 juillet, votre enfant n'aura pas ses livres à la rentrée.